

M.R.C.
D'ANTOINE-LABELLE

L'ORGANISATION SPATIALE



Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 313
Il remplace et modifie l'annexe 1 du règlement 200

Entré en vigueur le

Roger Lapointe
Préfet

Pierre Boudrias
Secrétaire-Trésorier

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ

L'ORGANISATION SPATIALE

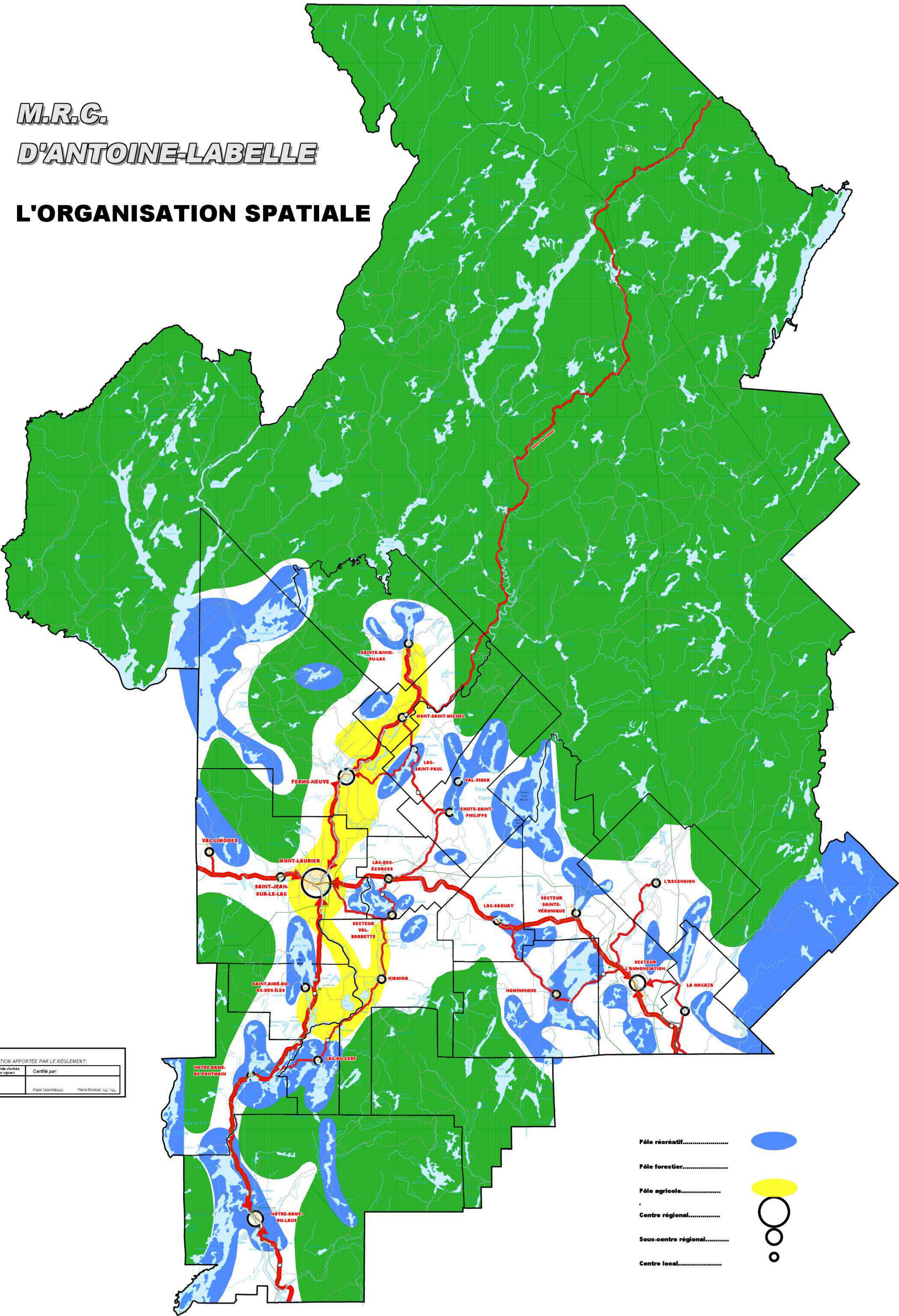
ANNEXE N° 1
du Schéma d'aménagement révisé

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE



MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:		
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
		Roger Lapointe Pierre Boudrias, Sec. Trés.

RÉALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BDTA
ÉCHELLE: 1:250 000



- Pôle récréatif.....
- Pôle forestier.....
- Pôle agricole.....
- Centre régional.....
- Sous-centre régional.....
- Centre local.....

- Voie de communication
- Principale.....
- Secondaire.....